

L'ECHO DE FAYET



VILLES & VILLAGES
où il fait bon vivre



Bulletin d'informations municipales N° 10

MARS / AVRIL 2023



MAIRIE DE FAYET

Nous rappelons à nos chers administrés les horaires des permanences de la Mairie.

Lundi de 10h à 13h

Mardi de 13h30 à 16h30

Jeudi 10h à 13h

Vendredi de 13h30 à 16h30

Samedi 09h à 11h

Nous comptons sur votre aimable compréhension.

AIDE SOCIALE



Colis de Pâques



Au titre de l'aide sociale, les anciens de Fayet qui en sont bénéficiaires, auront le plaisir de recevoir, à domicile, leurs colis alimentaires :

Le Samedi 08 Avril 2023

à partir de 9 heures

En cas d'absence, merci de prévenir le secrétariat de Mairie au
03.23.62.57.13

AFFAIRES SCOLAIRES

Vacances de Printemps

Vendredi 14 avril 2023 (après la classe)
au Mardi 2 mai 2023 (matin)

DATES A RETENIR

Mars :

- Vendredi 10 : La Nuit de l'Hypnose à 20h30 à la salle polyvalente.
Il reste encore des places, Inscrivez-vous !!!



Avril :

- Samedi 08 : Distribution colis alimentaire de Pâques aux aînés.
- Samedi 08 : Chasse aux œufs à 11h stade et terrains de pétanque.
- Vendredi 14 : Repas soirée dansante « Printemps en Fête » à 19h30 à la salle polyvalente.

RECENSEMENT CITOYEN

Conformément à la loi n° 97-1019 du 28/10/1997, les garçons et les filles de nationalité française doivent se faire recenser, dès leurs 16 ans jusqu'au dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de leur anniversaire.

Pourquoi se faire recenser ?

- ✚ Pour obtenir l'**ATTESTATION de RECENSEMENT** [obligatoire pour établir vos dossiers de candidature à un concours ou à un examen de l'Etat avant 18 ans (conduite accompagnée, BAC, CAP, BEP,.....)]
- ✚ Pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- ✚ Pour être inscrit(e) automatiquement dès 18 ans sur les listes électorale de la commune.

Quand faut-il se faire recenser ?

La période du recensement dépend de la situation du jeune mais d'une manière générale, il faut se faire recenser à compter du 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.

MOIS D'ANNIVERSAIRE DES 16 ANS	PERIODE DE RECENSEMENT
JANVIER	Jusqu'au 30 AVRIL
FEVRIER	Jusqu'au 31 MAI
MARS	Jusqu'au 30 JUIN
AVRIL	Jusqu'au 31 JUILLET
MAI	Jusqu'au 31 AOUT
JUIN	Jusqu'au 30 SEPTEMBRE
JUILLET	Jusqu'au 31 OCTOBRE
AOUT	Jusqu'au 30 NOVEMBRE
SEPTEMBRE	Jusqu'au 31 DECEMBRE
OCTOBRE	Jusqu'au 31 JANVIER
NOVEMBRE	Jusqu'au 28 FEVRIER
DECEMBRE	Jusqu'au 31 MARS

Les jeunes concernés seront avertis, personnellement et le moment venu, par les services administratifs de la Mairie de Fayet, afin de leur rappeler les formalités à accomplir.

Les démarches du Recensement :

Option 1

Option 2

Sur place à la Mairie de Fayet	En ligne sur le site service-public.fr
Faire la démarche de recensement vous-même.	Service accessible avec un compte Service-public.fr
Apporter les documents suivants : <ul style="list-style-type: none">- Votre pièce d'identité en cours de validité- Livret de Famille à jour- Justificatif de domicile	Se munir de ses identifiants et des documents à fournir en version numérisée sous format PDF
Communiquer les éléments ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">- N° téléphone du domicile parental- Votre n° téléphone portable- Votre adresse e-mail	

A l'issue de votre démarche, quelle qu'en soit l'option choisie, votre Attestation de Recensement vous sera remise.

!!! ATTENTION !!!
Conservez votre attestation,
fournissez au besoin une photocopie,
aucun duplicata ne pourra être délivré.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

📍 Site officiel de l'administration française : **Service-public.fr**
Onglet « papiers-citoyenneté » > recensement, jdc et service national > recensement militaire (ou « recensement citoyen »)

📍 La Mairie de Fayet : ☎ **03.23.62.57.13** / mairie.fayet@wanadoo.fr

VIE AU VILLAGE

Lundi 23 janvier en soirée avait lieu une réunion avec l'ensemble des associations du village ainsi qu'avec le comité des fêtes "Fayet en Fêtes"

Diverses mises au point ont eu lieu, des échanges sur l'éventuelle collaboration entre toutes les associations et la municipalité pour un événement sportif en juin.



N.B. : LA Tribu Récré-Active n'a pas souhaité figurer sur la photo.

La communication reste un élément important depuis que 3 nouvelles associations ont vu le jour en 2022...

Merci à

- L'Amicale,
- La Chorale FA-SI-LA
- La Team FFF Happy Fayet Hours
- La Tribu Récré Active
- Le Comité des Fêtes

pour votre présence.

Avec Bernard LEFRANC, Sébastien ARNOULD, Laurent BAILLY et Virginie ARDAENS

ANIMATION CULINAIRE

Retour sur le mercredi 22 février où nous avons réalisé une « animation culinaire » pour nos petits Fayellois !



Merci beaucoup à Fabienne pour ces ateliers très réussis et surtout très appréciés des enfants mais également des parents qui ont pu déguster les réalisations de leurs enfants...



Bravo à tous les enfants participants pour leur implication



FÊTE DE PÂQUES

SAMEDI 8 AVRIL 2023

Chasse aux oeufs de
PAQUES



LA MAIRIE DE FAYET ET LE COMITE DES FETES
ORGANISENT UNE CHASSE AUX OEUFS



A 11H SUR LES TERRAINS DE PETANQUE
POUR LES ENFANTS FAYELLOIS DE 2 A 10 ANS

GRATUIT SUR INSCRIPTION EN MAIRIE AVANT LE LUNDI 27 MARS
03.23.62.57.13 mairie.fayet@wanadoo.fr

Repas soirée dansante animé par DJ Greg

Salle des Fêtes

14 Avril

Printemps en Fête

à Partir de 19h30 :

- Apéritif
- Plat au choix : Couscous/Paëlla
- Dessert

Buvette à disposition

Inscription auprès du secrétariat de la mairie de Fayet avant le **2 avril 2023** .

Règlement par chèque à l'ordre de **Fayet en Fêtes**.

Nom Prénom : _____

Adresse : _____

Nombre d'adulte : _____x25€=_____ Nombre de Couscous : _____

Nombre d'enfant (5 à 12 ans) : _____x15€=_____ Nombre de Paella : _____

Merci de nous préciser avec qui vous souhaitez être à table (capacité 8 ou 12 personnes par table).



Inscription Soirée Couscous / Paella



LES PARCOURS DU Cœur



La commune de Fayet coorganise avec la Fédération Française de Cardiologie le **Parcours du cœur** en collaboration avec les associations Fayelloises **le dimanche 11 Juin 2023.**

Le Parcours du cœur est l'occasion pour un village de se mobiliser pour le bien-être de tous, autour d'une cause simple et vitale : **la santé !**
C'est aussi un excellent moyen de faire connaître la richesse des activités que le village propose. Le Parcours du cœur est un moment qui permet le démarrage d'actions d'activité physique, de se sensibiliser sur les gestes qui sauvent mais aussi de réflexions sur la santé.

J'aime mon cœur, je participe !

- Pour la bonne organisation de cette manifestation, merci de vous inscrire en mairie, ouvert à tous, aux petits comme aux grands !
- 2 € de participation vous seront demandés sur place le jour du parcours, l'argent récolté sera entièrement reversé à la Fédération Française de Cardiologie.

Pour clôturer cet événement nous vous proposons de nous rassembler autour d'un grand pique-nique, où chacun apportera son repas.





Fédération
Française de
Cardiologie

UN CŒUR QUI VA,
LA VIE QUI BAT



"Fayet en Fêtes"
2022



f TEAM FFF - Happy Fayet Hours

LES PARCOURS DU



DIMANCHE 11 JUIN 2023

de 09h45 à 12h30

Stade Municipal rue Jean de la Fontaine

10h Marche ou Jeu de piste

11h Ravitaillement « équilibré »

Nombreuses activités :

Prise de pouls / tension, Test de glucose,
Conseils prévention santé, Don du sang,
Gestes qui sauve, Sophrologie, Réflexologie
et Stands des associations.

Sur inscription, Ouvert à tous, Petits et Grands
2€ de participation entièrement reversée à la FFC
Mairie de Fayet 1 rue de St-Quentin 02100 FAYET
03.23.62.57.13 mairie.fayet@wanadoo.fr

J'aime mon cœur, je participe.

www.fedecardio.org

Soutenu par



Illustration: MBL - A119023

L'AMICALE de FAYET

Organise et vous propose une journée au PARC PAIRI DAIZA



Samedi 13 mai 2023

Elu meilleur et le plus beau parc d'Europe, situé au coeur de la Belgique, construit sous forme de thèmes aux ambiances différentes, qui vous font voyager.

Une sortie inoubliable pour les enfants.

Départ: 8 heures en car salle polyvalente de Fayet, arrivée au Parc PAIRI DAIZA à l'ouverture 10 heures, fermeture du parc 19 heures retour Fayet 21 heures.

Le parc est pourvu d'une vingtaine de points repas mais vous pouvez emmener votre repas

Inscriptions et règlements : réservez au plus vite auprès de

Prix: par Adulte 70€ transport et entrée compris.

Mme Josette PATTE

par enfant 60€ transport et entrée compris.

au 06/72/41/18/55

NOUVEAU : Vous pouvez retrouver l'AMICALE sur FACEBOOK, taper (AMICALE DE FAYET)

L'AMICALE de FAYET.

Vous Propose



Le PARC PAIRI DAIZA

Samedi 13 Mai 2023

Magnifique parc animalier situé en Belgique construit sous forme de thèmes aux ambiances différentes qui vous font voyager sur les 5 continents à la rencontre de plus de 7 000 animaux. Pandas géants, éléphants, ours blancs, rhinocéros, gorilles, poissons, oiseaux rares... plus de 800 espèces extraordinaires dans un parc de 75 hectares avec des arbres remarquables. Départ le matin et retour en soirée.

Carte nationale d'identité ou passeport obligatoire



INSCRIPTION COMPOSTEURS INDIVIDUELS



Et si les biodéchets retournaient à la terre ?

Notre commune et l'Agglo du Saint-Quentinois sommes engagées depuis 2015 dans une démarche globale de développement durable par le biais du Programme Local de Prévention des déchets.

De plus, suite à la loi **du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**, le tri des biodéchets sera obligatoire pour tous fin 2023.

PRÉPAREZ-VOUS DÈS MAINTENANT EN COMPOSTANT !



Saviez-vous que ces déchets organiques représentent plus de **30% du poids de nos poubelles ordures ménagères ?**

Aussi, afin de participer à la réduction des déchets sur notre territoire, vous pouvez désormais obtenir gratuitement **un composteur individuel de 345 litres.**

Dès réception de ce flyer, si vous êtes intéressé, **merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de votre mairie** afin d'être inscrit sur une liste d'attente (Si vous avez déjà obtenu un composteur par nos services, merci de ne pas renouveler votre demande).

Une distribution sera programmée à partir du mois de mai afin que vous puissiez venir retirer votre composteur et son guide pratique à l'issue d'une réunion d'information. La date précise vous sera communiquée par votre mairie.

Nous restons à votre écoute pour tout complément d'information au :

Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06



ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT

UN PLAN DE LUTTE EST NÉCESSAIRE
CONTRE LES RONGEURS ET AUTRES NUISIBLES.

saint-quentin.fr



POURQUOI LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION DES RONGEURS ?

Ces nuisibles présentent des risques pour la santé, mais également pour les habitations ! En effet, les rongeurs génèrent des germes pathogènes pour l'Homme et s'attaquent aux matériaux isolants et aux réseaux électriques pouvant entraîner des courts-circuits ou des incendies.

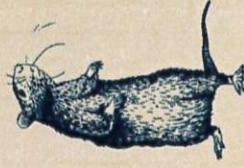
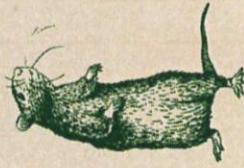
LES BONNES PRATIQUES POUR PRÉVENIR L'APPARITION DES RONGEURS

-  Ne pas nourrir les animaux sur la voie publique (chats, pigeons, canards, cygnes).
-  Vérifier l'étanchéité des sous-sols et des bâtiments.
-  Entretien régulièrement les caves et les greniers en s'assurant que les accès restent fermés.
-  Opération de dératization en cas de démolition d'un bâtiment.

-  Ne pas jeter de nourriture sur la voie publique.
-  Déposer les ordures ménagères dans des sacs fermés et étanches dans les conteneurs prévus à cet effet.
-  Supprimer l'existence de passage entre la canalisation des eaux usées et la dalle où les rats pourraient se faufiler.

LA PARTICIPATION ACTIVE DE CHACUN EST INDISPENSABLE !

- 🐿 Les bailleurs, propriétaires et syndicats sont rigoureusement invités à prendre toutes les mesures d'éloignement et de dératisation afin d'éviter la prolifération des rongeurs.
- 🐿 Les locataires et occupants doivent contribuer à cette lutte au sein des locaux qu'ils occupent et veiller à la bonne gestion des déchets, entretien et désencombrement.
- 🐿 Les professionnels tels que les constructeurs, les métiers de bouche ou encore les commerces alimentaires dont l'activité est susceptible de favoriser l'attractivité des rongeurs gèrent et organisent également cette lutte.



LES ACTIONS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN ET DE L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS

- 🐿 Surveillance et traitement des espaces et bâtiments publics des réseaux d'égouts..
- 🐿 Enregistrement des signalements et conseils sur les mesures de lutte.
- 🐿 La ville ne distribue pas de raticide. Ce produit biocide demande des précautions de manipulation et une habilitation.

RÈGLEMENTATION

Il est interdit de jeter, de déposer des graines ou de la nourriture sur la voie et les lieux publics pour attirer ou nourrir les animaux errants ou sauvages comme les chats, les cygnes ou les pigeons.

Cette situation porte atteinte à la salubrité publique, à la tranquillité du voisinage et constitue une infraction à l'article 120 du Règlement Sanitaire.

À défaut, vous vous exposez aux poursuites pénales prévues par ce texte (cas d'une infraction au RSD : amende dont le prix unitaire peut atteindre 450 euros).

AIIO

Mairie

03 23 05 11 11

Du lundi au vendredi: de 8h00 à 17h30
Le samedi: de 8h00 à 12h00



Paroisse Saint-Quentin en Vermandois
MESSES JANVIER - JUIN 2023

Maison Paroissiale "Père DEHON" 21 rue du Parvis Saint-Martin 02100 SAINT-QUENTIN
 Tél : 03 23 62 25 19 Mail : presbytere.st-martin@orange.fr

Date	Holnon	Gricourt	Fayet	Francilly-Selency	Saint-Martin	Jean XXIII	Saint Jean-Baptiste	Observation	
Dimanche 1er janvier			Messe (9h30)		Messe (11h00)		Messe (10h00)	Sainte Marie, Mère de Dieu	
Dimanche 8 janvier	Messe (9h30)				Messe (11h00)	Messe (10h00)		Epiphanie	
Dimanche 15 janvier				Messe (9h30)	Messe (11h00)		Messe (10h00)	Baptême du Seigneur	
Samedi 21 janvier					Messe (11h00)			Messe avec les Baptêmes	
Dimanche 22 janvier		Messe (9h30)			Messe (11h00)	Messe (10h00)		3 TO A	
Dimanche 29 janvier			Messe (9h30)		Messe (11h00)		Messe (10h00)	4 TO A	
Dimanche 5 février	Messe (9h30)				Messe (11h00)	Messe (10h00)		5 TO A	
Dimanche 12 février				Messe (9h30)	Messe (11h00)		Messe (10h00)	6 TO A	
Dimanche 19 février		Messe (9h30)			Messe (11h00)	Messe (10h00)		7 TO A	
Mercredi 22 février	Messe (19h00)				Messe (8h00) Messe (12h15)	Messe (12h15)		Mercredi des Cendres	
Dimanche 26 février			Messe (9h30)		Messe (11h00)		Messe (10h00)	1 Carême A	
Dimanche 5 mars	Messe (9h30)				Messe (11h00)	Messe (10h00)		2 Carême A	
Dimanche 12 mars				Messe (9h30)	Messe (11h00)		Messe (10h00)	3 Carême A	
Samedi 18 mars						Messe (11h00)		Messe avec les Baptêmes	
Dimanche 19 mars		Messe (9h30)			Messe (11h00)	Messe (10h00)		4 Carême A	
Dimanche 26 mars			Messe (9h30)		Messe (11h00)		Messe (10h00)	5 Carême A	
Samedi 1er avril					Messe (11h00)			Messe avec les Baptêmes	
Dimanche 2 avril				Messe (9h30)	Messe (11h00)	Messe (10h00)		Rameaux	
Mardi 4 avril	Messe chrismale, Cathédrale de Soissons, 19h00								
Jeudi 6 avril					Messe (19h00)			JEUDI SAINT	
Vendredi 7 avril		Célébration (19h00)						VENDREDI SAINT	
Samedi 8 avril	Vigile Pascale : BASILIQUE (21h00)								SAMEDI SAINT
Dimanche 9 avril	Messe (9h30)				Messe (11h00)	Messe (10h00)		PAQUES, RESURRECTION	
Dimanche 16 avril			Messe (9h30)		Messe (11h00)		Messe (10h00)	2 Pâques Misericorde Divine	
Dimanche 23 avril				Messe (9h30)	Messe (11h00)	Messe (10h00)		3 Pâques	
Dimanche 30 avril		Messe (9h30)			Messe (11h00)		Messe (10h00)	4 Pâques	
Dimanche 7 mai			Messe (9h30)		Messe (11h00)	Messe (10h00)		5 Pâques	
Samedi 13 mai	Messe (11h00)							Messe avec les Baptêmes	
Dimanche 14 mai				Messe (9h30)	Messe (11h00)		Messe (10h00)	6 Pâques	
Jeudi 18 mai	Messe (10h00) Profession de Foi				Messe (11h00)	Messe (10h00)		ASCENSION	
Dimanche 21 mai		Messe (9h30)			Messe (11h00) Premières Communions		Messe (10h00)	7 Pâques	
Samedi 27 mai						Messe (11h00)		Messe avec les Baptêmes	
Dimanche 28 mai				Messe (9h30)	Messe (11h00) Profession de Foi	Messe (10h00) Profession de Foi		PENTECOTE	
Dimanche 4 juin	Messe (10h00) Premières Communions				Messe (11h00)		Messe (10h00)	SAINTE TRINITE	
Samedi 10 juin					Messe (11h00)			Messe avec les Baptêmes	
Dimanche 11 juin		Messe (9h30)			Messe (11h00)	Messe (10h00)		SAINT-SACREMENT	
Vendredi 16 juin					Messe (19h00)			SACRE-CŒUR	
Dimanche 18 juin			Messe (9h30)		Messe (11h00)		Messe (10h00)	11 TO A	
Samedi 24 juin	Messe (11h00)							Messe avec les Baptêmes	
Dimanche 25 juin					Messe (11h00)			12 TO A Messe unique, clôture Année Pastorale	

Messes en semaine :

Tous les jours du lundi au samedi à l'église Saint-Martin à 8h, précédées par la prière communautaire des Laudes à 7h45

Saint Martin : Tous les vendredis : Chapelet de 15h à 16h

Saint Jean XXIII: Tous les mardis : Chapelet de 15h à 16h; Adoration du Saint Sacrement : les samedis de 17 h à 18 h